

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU 5 SEPTEMBRE 2024

FFCO - 15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

Membres présents (16)

Jean-Philippe STEFANINI (Président), Valérie BERGER-CAPBERN (Trésorière), Dominique BRET (Secrétaire générale), Rémi BAUDOT (visio), Yves BOEHM (visio), Sylvine BROUTE (visio, arrivée à 20h55), Chantal BURBAUD (visio, arrivée à 20h15), Benjamin CLEMENT-AGONI, Pierre DELENNE (visio), Nelly DEVILLE (visio), Céline DODIN (visio), Dominique ETIENNE (visio), Vincent FREY (visio, arrivée à 20h35), Fabrice LAPERGUE (visio, départ 21h20), Joël LE COZ (visio), Sylvie MARCHESIN (visio).

Membres excusés / absents (4)

Bernard DAHY (pouvoir à Rémi BAUDOT), Joël POULAIN (pouvoir à Yves BOEHM), Pierrick MERINO (pouvoir à Nelly DEVILLE), Daniel POEDRAS.

Membre de droit

Marie-Violaine PALCAU (DTN).

Président de séance : Jean-Philippe STEFANINI - Secrétaire de séance : Dominique BRET.

Réunion tenue en présentiel et visioconférence ; Début de la réunion à 20h, quorum atteint de 16 voix sur 20.

1. Approbation du projet de CR du Comité directeur du 13 juin 2024

Le compte-rendu du Comité directeur du 13 juin 2024 est définitivement adopté à l'unanimité des présents.

2. Relations institutionnelles

- **ONF**

Le Président informe le Comité directeur des échanges lors de la réunion qui s'est tenue le 25 juillet en présence pour l'ONF de David PEIFFER et Julien BOUILLIE, de Marie-Violaine PALCAU, Dominique BRET et lui-même pour la FFCO. La réunion a consisté à reprendre les points que le Comité directeur fédéral considérait comme devant être rediscutés. Nous avons également pu transmettre à l'ONF une évaluation du nombre en forêt domaniale en 2022 et 2023 à partir des retours des ligues. Ont plus particulièrement été discutées la prise en compte de la clause de la nation la plus favorisée, la difficulté, côté ONF, à facturer au niveau national. Une nouvelle version de la convention est en attente.

3. Relations partenariales

- **MAIF**

Le Comité directeur valide à l'unanimité la convention avec la MAIF.

- **Swiss'Orienteering**

Après clarification des modalités de positionnement de la course en France ou en Suisse (c'est l'Arena qui fait foi), la convention est validée par le Comité directeur.

4. Pratiques Sportives

- **Calendriers 2025 et 2026**

Benjamin CLEMENT-AGONI présente les retours reçus :

CO pédestre

- Nationales SE 2025 organisée par le CDCO 63 les 6 et 7 septembre. Le vote par mail sur l'approbation définitive du dossier et la validation du changement de dates (14 pour, 1 abstention) est confirmé.



- O'France 2025 : Le NOSE a préféré renoncer au projet d'organiser O'France en 2025, les délais ne permettant pas de proposer une cartographie de nouveaux terrains. Afin de compenser l'absence d'O'France en 2025, il pourrait être proposé des entraînements sur une semaine de juillet.

- 4 dossiers ont été reçus pour 2026 :

- . Nationales NE les 21 et 22 mars par le club 2105BF
- . Nationales NO les 4 et 5 avril par le club 0207HF
- . Nationales SE soit en mars, soit en octobre par le CDCO 13
- . O'France du 27 juillet au 1^{er} août ou du 3 au 8 août par le club 2508BF.

Ces 4 dossiers sont retenus sous réserve d'expertise favorable (Pierre DELENNE ne prend pas part au vote pour le dossier du CDCO 13).

Il est noté que le club du NOSE souhaitait déplacer son projet de O'France 2025 à 2026. Compte-tenu de la candidature du club 2508BF pour O'France 2026, Rémi BAUDOT propose de positionner le NOSE pour O'France 2027.

Le Comité directeur regrette profondément l'absence de propositions pour les Championnats de France. Une relance va être faite par la commission Calendrier et via une LOC pour un retour au plus tard le 20 novembre, afin de pouvoir examiner les candidatures lors du prochain CD.

Par ailleurs, il est proposé de se rapprocher du club 0207 pour discuter de la possibilité de faire le CFRS le 6 avril et de transformer la Nationale MD en CF avec une aide fédérale ; de voir avec l'organisateur de O'France la possibilité de placer le CF LD le dimanche précédent ; de transformer le sprint prévu lors de la Nationale SE en CF.

CO à VTT

- Les dossiers sont toujours en cours d'expertise :

- . Nationale MD et CF LD les 22 et 23 mars 2025 par les clubs 8404PZ et 2606AR
- . 2 Nationales MD et CF Mass Start les 19, 20 et 21 avril par le club 7715IF
- . CF MD et CFC les 26 et 27 avril par le club 2508BF
- . 2 Nationales MD 21 et 22 juin par le club 1705NA
- . CF Sprint, CF Relais de Catégories, Nationale MD les 12, 13 et 14 juillet par le club 6008HF.

Sylvie MARCHESIN informe le Comité directeur de la difficulté à trouver des experts malgré les relances et l'absence d'actions depuis 4 ans ou plus. Il est proposé que, dans ce cas, la personne soit déclarée inactive. Il est également noté la réticence des DAN à se lancer sans expérience de CO à VTT.

Raid Orientation

Les dossiers des Raids O'Bivwak les 7 et 8 juin par la Ligue AURA et La Blanche les 6 et 7 septembre par le club 0405PZ sont validés (Les élus de la Ligue AURA ne prennent pas part au vote pour le raid O'Bivwak).

A noter que ce dernier est prévu aux mêmes dates que les Nationales SE.

• Règlement des Compétitions

Nelly DEVILLE présente les propositions de la commission Pratiques Sportives :

- cérémonie des récompenses, page 23 : remise aux catégories HD20 et HD21 en début ou au milieu de la cérémonie ; proscrire les flammes clubs sur le podium, car trop imposantes – validé à l'unanimité,
- Article XV.1 page 27 : les experts nationaux désignés pour la compétition sont également en charge des circuits de couleur de la course open attenante – validé à l'unanimité,
- CF Relais de Catégories, pages 17-18 et 38 : la participation se fait au regard de sa catégorie de licence et non de son âge. Pierre Delenne et Céline Dodin expriment leur opposition à cette mesure – validé avec 2 voix contre,
- en parallèle du CF Relais de Catégories, doivent être proposés des Relais Open de 2 coureurs pour chaque couleur (vert à violet), le niveau violet étant autorisé à partir de HD16 – validé à l'unanimité,
- création de la catégorie HD85 et + en CO pédestre avec séparation des circuits des catégories 70-75 et 80-85 et + et ajout d'un rappel pour le traçage de la notion d'agilité dans ces catégories – validé à l'unanimité,

- création de la catégorie 80 et + en CO à VTT : demande d'avis de la commission CO à VTT pour décision lors du prochain Comité directeur,
- allongement des durées de courses pour les vétérans avec même durée à partir des catégories 70 en accord avec les temps IOF – validé à l'unanimité,
- CFC : modification du nombre d'équipes restantes en N3 pour cohérence par rapport à N1 et N2 (N1 : 22 sur 30 ; N2 : 33 sur 45 ; N3 : 44 sur 60) ; suppression du critère labellisation Ecole de CO – ce point donne lieu à débats sur la notion de labellisation, sur la question du rattrapage, sur la date d'évaluation... – ; moniteur en activité différent des experts AN, CCN, DN en N1 et N2 – vote sur maintien du critère labellisation Ecole de CO sans rattrapage adopté avec 10 voix pour, 4 contre et 4 abstention,
- ajout d'un Relais Open Jaune lors du CFC composé de 2 relayeurs HD14 et + (durée 30 minutes) et réservation du Trophée Thierry Georgiou à des équipes de jeunes HD12 à HD16 avec 2 HD16 au maximum, circuit jaune HD14 au minimum, 1^{er} circuit de niveau jaune – validé à l'unanimité,
- CF Nuit : 4 circuits dépassent les 80 coureurs mais format non reconnu au niveau international ; il est proposé de travailler l'hypothèse d'une transformation en Critérium pour le prochain Comité directeur,
- réduction du nombre d'étrangers au sein des équipes : pour le CFC, 2 en N1 et en N2, 1 en N3 et en N4 ; pour le CFRS, 1 ; pour les relais de catégories, 0 – validé à l'unanimité,
- CF et courses open associées : rappel du Règlement des Compétitions page 9 avec réécriture et inscription au niveau de chaque championnat "... ne peuvent proposer que des circuits de couleur...",
- qualification au CFRS : réflexion en cours.

- **Coupe de France**

En absence de Nationales en 2024, le Comité directeur valide le fait de prendre en compte 3 des 4 championnats pour le calcul de la Coupe de France.

5. Numérique : Site

Le Président informe de l'état d'avancement. Les travaux sont poursuivis par la commission Numérique. Une demande de RFI, c'est-à-dire d'informations préalables avant envoi du cahier des charges, a été envoyée à différentes structures de taille et profil variés. Les 10 réponses reçues ont été analysées par la commission Numérique qui propose de transmettre le cahier des charges à 5 d'entre elles. Le Comité directeur valide à l'unanimité.

Le Président remercie Yann RICHARD pour la coordination du travail.

6. Finances

Le Président demande l'autorisation au Comité directeur d'engager des dépenses d'un montant d'environ 2700€ pour l'achat d'un PC, notamment pour réaliser des montages vidéo, pour le chargé de communication. Celui-ci valide à l'unanimité.

Le Comité directeur valide, à l'unanimité, l'achat des lots pour la coupe de France pour un montant de 2000€.

Valérie BERGER-CAPBERN informe le Comité directeur du déploiement, en cours, de nouveaux outils permettant la génération de fichiers de virements, la dématérialisation des fiches de frais et leur validation. Ces évolutions nécessitent une mise à jour du règlement financier, lequel précisera également la nature des justificatifs acceptés à fournir avec les fiches de frais.

Valérie BERGER-CAPBERN fait un rapide point sur le budget, les moindres dépenses (en raison du recrutement retardé du chargé de développement) se compensant avec les moindres recettes (en raison d'un moins grand nombre de licenciés : - 135 à date). Elle indique être en attente des redevances d'OO'Cup 2024.

7. Haut Niveau

Le Comité directeur valide le versement des aides aux pôles France : 34000€ pour le pôle France Loire dont 12000€ de l'ANS ; 32000€ pour le pôle Clermont-Ferrand dont 11000€ de l'ANS.

La question de la participation de la France aux World Games 2025, qui se tiendront en Chine, est soumise au Comité directeur. Après échanges sur l'intérêt et les problèmes posés par la participation à ceux-ci, le Comité directeur propose de sonder les athlètes pour connaître leur intérêt vis-à-vis de cette compétition.



8. Ressources Humaines

Deux recrutements sont en perspective :

- un chargé de développement (ELO, courses urbaines...) sous la responsabilité du Président : le Comité directeur valide la fiche de poste. A noter que 4 licenciés ont déjà manifesté leur intérêt ;
- un chargé de support aux Ligues, partagé avec la Ligue Île de France, sous la responsabilité de la secrétaire générale, dont la fiche de poste reste à rédiger.

La finalisation des recrutements se fera avec la nouvelle équipe pour une prise de poste début 2025.

9. Questions diverses

- Le Président soumet au vote le PV de l'Assemblée Générale de mars 2024. Celui-ci est adopté avec une abstention.
- Au niveau du règlement médical, il est apparu, au cours de discussions, qu'un traitement différent était appliqué pour le licencié loisir santé et pour le non licencié loisir santé quant à la demande médicale. Une réflexion est à engager.
Par ailleurs, le Comité directeur valide, à l'unanimité, la modification des articles 6 et 9.
- Le Président signale les candidatures reçues pour les élections au poste de représentant des médecins (Joël POULAIN), au poste de représentant des arbitres (Pierre DELENNE, Patrick ROBIN, Thierry VERMEERSCH) et l'absence de candidature pour le poste de représentants des éducateurs.
Une profession de foi sera demandée aux candidats en vue du vote prévu pour le 17 octobre au plus tard.
- Il indique la nécessité de relancer les 80 athlètes Haut Niveau pour la constitution de la commission des athlètes (2 hommes et 2 femmes), commission devant élire un représentant de chaque sexe pour le Bureau et le Comité directeur.
- L'appel à candidatures individuelles est à lancer, la date limite de réception de celles-ci étant fixée au 25 octobre.
- Pour donner suite à une interrogation, le Président confirme, après information auprès du CNOSF, qu'il n'y a aucune obligation pour les structures déconcentrées à tenir leur Assemblée Générale avant le 31 décembre 2024.
- Comme les années précédentes, la FFCO sera présente au Salon des Maires qui se tiendra du 19 au 21 novembre 2024.

Fin du Comité directeur à 23h10.

Le Président
Jean-Philippe STEFANINI

La Secrétaire générale
Dominique BRET

